

L'agriculture au GATT : la proposition américaine d'octobre 1989

*Hervé Guyomard **
*Louis Pascal Mahé **
*Maurice Quinqu **
*Christophe Tavéra **

La conférence ministérielle de l'Uruguay Round réunie à Bruxelles du 3 au 7 décembre 1990 s'est achevée sur un échec dû à de profonds désaccords sur la question agricole. Au moment de la reprise de ses travaux début 1991, il importe de rappeler quels étaient les enjeux, les positions en présence et de comprendre pourquoi les négociateurs n'ont pu parvenir à un accord. La clarification du débat qui est ici proposée part de la proposition que la délégation américaine avait faite en octobre 1989 et qui devait conduire à la conclusion de la phase finale de l'Uruguay Round. Quelles en étaient les principales dispositions ? Les conséquences sur le revenu des agriculteurs et les échanges agricoles des principales parties prenantes, la CEE et les Etats-Unis, étaient-elles équivalentes ? S'il y avait au contraire asymétrie, quelle était l'ampleur de l'effort supplémentaire demandé aux européens et qu'advenait-il alors des principes de fonctionnement de la PAC ?

Le huitième cycle des négociations, engagé dans le cadre du GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce) et décidé en septembre 1986 à Punta del Este en Uruguay à l'initiative des Etats-Unis, devait durer quatre ans et se terminer en décembre 1990. Le programme des négociations, auxquelles participent 105 états, est le plus complexe et le plus ambitieux jamais mis sur pied par le GATT dans la mesure où il couvre non seulement le commerce des marchandises mais également de nouveaux domaines comme les services (banques, assurances, tourisme, télécommunications, ...) ou les droits de la propriété intellectuelle. L'agriculture n'est

** Hervé Guyomard, Maurice Quinqu et Christophe Tavéra sont chargés de recherche à la station d'économie et de sociologie rurales de Rennes, Institut national de la recherche agronomique. Louis Pascal Mahé est professeur d'économie à l'École nationale supérieure agronomique de Rennes. Les auteurs remercient E. Samson et T. Trochet pour leur aide.*

directement concernée que par un seul groupe de négociations ¹. Les problèmes agricoles sont néanmoins au cœur des discussions de l'Uruguay Round, en particulier parce que les positions des principaux acteurs au niveau des échanges de produits agricoles — Etats-Unis, Communauté économique européenne (CEE) et groupe de Cairns ² — sont, aujourd'hui encore, très éloignées.

Pour comprendre les enjeux agricoles de l'Uruguay Round et le différent CEE/ Etats-Unis, il convient de revenir au début des années 1980 (BIMA, 1990). Le déficit de la balance commerciale américaine, dû en particulier à la baisse des exportations de produits agro-alimentaires, a incité les Etats-Unis à dénoncer la concurrence « déloyale » de la Communauté, et notamment les instruments de soutien et de protection de la Politique Agricole Commune (PAC). La politique agricole américaine de ces cinq dernières années, encadrée par le Food Security Act, a contribué à limiter le déficit commercial, grâce notamment à d'importantes subventions aux exportations de produits agricoles (programmes BICEP, Bonus Incentive Commodity Program, et EEP, Export Enhancement Program). Parallèlement, les Etats-Unis ont pris l'initiative de l'Uruguay Round et ont fait de l'agriculture un thème majeur des discussions.

La première proposition américaine au GATT, ou option zéro, visait à une élimination complète des programmes agricoles de soutien, et en particulier des subventions à l'exportation, à l'horizon de l'an 2000. Cette position était inacceptable pour de nombreux pays — CEE, Japon, Suisse et « Pays Nordiques » — ³. Elle fut d'ailleurs souvent perçue comme un moyen d'éviter toute discussion avant l'arrivée de la nouvelle administration américaine en février 1989 (*Perspectives agricoles*, 1989). Cette attitude radicale de la part des Etats-Unis a débouché sur l'échec de la rencontre ministérielle de Montréal en décembre 1988. Lors de la réunion du Comité des négociations commerciales du GATT à Genève en avril 1989, les Etats-Unis ont consenti à adopter une position moins intransigeante, en particulier en abandonnant l'idée d'une élimination totale des subventions aux exportations agricoles. Ils ont accepté également de discuter des mesures à court terme sans avoir atteint formellement un accord sur les objectifs à long terme. Les négociations ont abouti alors à la signature de l'Accord-Cadre de Genève qui prévoyait notamment qu'avant la fin de 1990 (au plus tard), les parties contractantes se mettraient d'accord sur un programme et un calendrier de réforme à long terme des politiques agricoles. L'objectif général est « d'arriver, par un processus suivi s'étendant sur une période convenue, à des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection de l'agriculture qui permettraient de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir ».

1. Les appellations d'origine contrôlée (AOC) font néanmoins partie du groupe de négociations sur la propriété intellectuelle.

2. Le groupe de Cairns est constitué de 14 pays exportateurs de produits agricoles : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, îles Fidji, Hongrie, Indonésie, Malaisie, Nouvelle Zélande, Philippines, Thaïlande et Uruguay.

3. Les « pays nordiques » sont la Finlande, la Norvège et la Suède.

Ce sont les propositions élaborées dans le cadre de l'accord de Genève qui servent de base de discussion dans la phase finale des négociations de l'Uruguay Round. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit la proposition américaine d'octobre 1989.

Cette proposition d'octobre 1989 correspond à une attitude à nouveau radicale de la part des États-Unis, en contradiction avec les engagements pris à Genève. De manière schématique, les États-Unis demandent la suppression des subventions à l'exportation en cinq ans et l'élimination des soutiens internes sur dix ans. Plus précisément, quatre catégories d'instruments sont distingués : le contrôle des importations, l'encouragement des exportations, le soutien interne, les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les principes de la proposition américaine ne changent pas par rapport aux déclarations antérieures, c'est-à-dire tarification, découplage, élimination des subventions à l'exportation et fin des régimes d'exception. Plus précisément, les mesures liées à une protection à l'importation sont transformées en équivalents droits de douane, qui seraient consolidés au GATT puis éliminés sur un horizon de 10 ans, « les taux finaux devant être nuls ou voisins de zéro ». Les mesures de soutien des exportations sont éliminées sur un horizon beaucoup plus court, 5 ans. Les dispositifs de soutien interne qui ont un impact significatif sur l'offre et les échanges seraient progressivement supprimés sur une période de 10 ans. Enfin, les États-Unis souhaitent la fin des régimes d'exception et proposent que les mesures sanitaires et phytosanitaires « soient fondées sur des preuves scientifiques solides et reconnaissant le principe de l'équivalence ».

L'objet de cet article est d'examiner les conséquences de cette proposition américaine d'octobre 1989 sur l'agriculture des deux acteurs majeurs, CEE et États-Unis, ainsi que sur les prix mondiaux des différents produits agricoles. L'exercice est mené à l'aide du modèle MISS (Modèle International Simplifié de Simulation) calé sur l'année de base 1988. Le modèle est utilisé en projection comparative, c'est-à-dire en prenant en compte les effets liés au progrès technique, sur un horizon de 5 années. Les réformes des politiques agricoles définies par la proposition américaine étant appliquées sur des périodes précises, 5 ou 10 ans, la dimension temporelle est d'une importance cruciale. Même si la version actuelle de la proposition américaine exige une réduction moindre des soutiens et de la protection, les résultats présentés ici restent valables autant en ce qui concerne la direction des effets que leur ampleur.

La proposition américaine d'octobre 1989 et les problèmes de sa mise en œuvre sont présentés dans une première section. Les principales caractéristiques du modèle de simulation MISS sont abordées ensuite. Enfin les conséquences d'une application de la proposition américaine sur les prix intérieurs, les prix mondiaux et les principaux indicateurs (budget, balance commerciale, revenus agricoles nets, ...) sont regroupées dans la troisième partie. La conclusion présente l'état de la négociation (fin janvier 1991) et en particulier les positions des deux principaux acteurs, CEE et États-Unis.

La proposition américaine d'octobre 1989 : principes et interprétation

La proposition américaine d'octobre 1989 est riche : elle suggère d'appliquer un traitement spécifique à chaque instrument de politique agricole dans le cadre « d'une réforme globale et à long terme de l'agriculture ». Mesurer les effets d'une telle réforme soulève deux types de problèmes. Les premiers concernent l'interprétation de la proposition en termes de changements des politiques. Les seconds sont plutôt liés à la mise en œuvre de ces changements dans le cadre de l'exercice de simulation. Ce point est particulièrement important dans la mesure où les délais d'élimination des politiques de contrôle des importations et d'encouragement des exportations sont différents : respectivement 10 ans et 5 ans. La vitesse d'ajustement pour un produit donné sera en fait fonction, non seulement de la balance commerciale initiale (i.e. le pays considéré est exportateur net ou importateur net pour ce produit), mais aussi de l'évolution de cette balance commerciale sur les 5 années de la projection. Ainsi le passage d'exportateur net à importateur net fait que l'ajustement, initialement sur 5 ans, se poursuit sur un rythme correspondant à une élimination de la protection sur 10 ans. De plus, les politiques agricoles sont complexes. Pour un produit donné, elles résultent en effet de l'utilisation conjointe de plusieurs instruments, ce qui permet théoriquement de proposer plusieurs possibilités d'ajustement compatibles avec la proposition américaine (encadré 1).

Les principaux instruments de la Politique agricole commune

Trois principes fondent la PAC : marché et prix uniques pour chaque produit agricole en libre circulation à l'intérieur de la CEE, préférence communautaire qui favorise les échanges entre Etats membres, et solidarité pour couvrir les dépenses. La philosophie générale de la PAC peut être illustrée à partir de l'exemple caractéristique des céréales.

Le régime des prix

Le Conseil des ministres fixe, chaque année, trois types de prix dans le secteur des céréales.

le prix d'intervention : les organismes d'intervention (l'Office National Interprofessionnel des Céréales ou ONIC en France) ont l'obligation, pendant une certaine période de la campagne, d'acheter, à 94 % du prix d'intervention concerné pour la campagne 1989-90, les céréales qui leur sont offertes et dont les caractéristiques correspondent aux normes requises ;

le prix indicatif : il correspond au prix que doit atteindre une céréale importée lorsqu'elle arrive dans la zone la plus déficitaire de la CEE (Duisbourg en RFA pour le blé). Ce prix assurerait un écoulement satisfaisant de la production céréalière à l'intérieur de la Communauté ;

le *prix de seuil* : il est obtenu à partir du prix indicatif par soustraction des coûts de transport et de manutention entre Rotterdam et la zone la plus déficitaire. Il représente le prix minimum auquel les céréales importées peuvent pénétrer dans la Communauté.

Le régime aux frontières

La protection vis-à-vis de l'extérieur est assurée par le système des *prélèvements variables à l'importation et des restitutions variables à l'exportation*. Le montant du prélèvement variable représente la différence entre le prix de seuil et le prix mondial (prix CAF Rotterdam). Le montant de la restitution variable comble l'écart existant entre le prix de *marché* intérieur communautaire et le prix mondial (prix FOB Rotterdam). La perception du prélèvement et le versement de la restitution sont assurés par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA).

Les régimes des prix varient selon les produits agricoles. Ainsi, il n'existe pas de prix garantis pour les œufs et les volailles par exemple. De même, la protection vis-à-vis de l'extérieur est plus ou moins importante selon les produits ; elle est nulle pour les oléoprotéagineux et les produits de substitution des céréales.

Enfin, depuis 1984 au moins, la volonté d'une limitation des dépenses agricoles de la Communauté est affichée. Cette volonté se traduit par plusieurs mesures : taxes de coresponsabilité (céréales, lait, ...), *quotas laitiers* (seule la production définie par le quota est admise à la garantie de prix ; au-delà elle est pénalisée dans des conditions qui doivent être suffisamment dissuasives), *quantités maximales garanties* ou QMG (pour les céréales, la QMG est fixée à 160 millions de tonnes ; si cette limite est dépassée, les prix de la campagne suivante doivent diminuer automatiquement de 3 % et le prélèvement de coresponsabilité supplémentaire, soit 3 % du prix d'intervention, est conservé par le FEOGA ; pour les oléoprotéagineux, le dépassement de la QMG entraîne une réduction de l'aide et des prix garantis au prorata de l'importance du dépassement et pour la campagne en cours)....

Les principaux instruments de la politique agricole américaine

Les objectifs essentiels de la politique agricole américaine sont la stabilisation des revenus et des prix, même si le soutien des prix tend à s'atténuer ces dernières années. Les trois instruments de base sont le *prêt de campagne* ou *non recourse storage loan*, les *paiements compensatoires* ou *deficiency payments* et le *gel des terres* ou *acreage set-aside*.

Le *soutien des prix* est assuré par le mécanisme du prêt de campagne qui permet de garantir un prix minimum aux producteurs de céréales, de coton et de riz. Ces producteurs ont la possibilité de percevoir une avance sur récolte pour tout ou partie de leur production et pour une période de neuf mois. Cette avance prend la forme d'un prêt égal à la quantité gagée multipliée par le prix de soutien ou *loan rate*. Si le prix de marché est supérieur au prix de soutien pendant la durée du prêt, le producteur peut récupérer sa récolte en remboursant le montant de son prêt majoré des intérêts. Dans le cas contraire, la récolte gagée devient propriété de l'état, ou plus exactement de la Credit Commodity Corporation, agence financière du ministère américain de l'agriculture.

Le soutien des revenus est assuré par un mécanisme de versements compensatoires définis à partir d'un prix objectif ou *target price*. La différence entre le *target price* et le *loan rate* (ou éventuellement le prix de marché) est versée aux producteurs (céréales, tabac, coton et produits laitiers). Le volume de production éligible ne correspond pas à la totalité de la récolte, mais à un certain pourcentage des récoltes antérieures corrigé d'un trend de croissance des rendements.

Le troisième instrument de base correspond au mécanisme de gel des terres. Cet instrument est étroitement lié aux deux précédents puisqu'il conditionne l'octroi des *deficiency payments* et du *loan rate*. En période d'excès d'offre et afin d'éviter une chute brutale des prix et la constitution de stocks trop importants, un programme de réduction des surfaces mises en culture est utilisé. L'incitation au gel des terres est de plus renforcée par le versement d'indemnités, qui peuvent prendre la forme de marchandises.

En plus de ces trois instruments de base, existent différents programmes d'aide au stockage et surtout d'importants programmes d'aides aux exportations, dont le plus connu est l'*Export Enhancement Program* ou EEP. Enfin, les importations de plusieurs produits (viande bovine, sucre, fromage, ...) sont réglementées par des contingents d'importations.

Les principes

La proposition américaine reconnaît la grande diversité de mesures internes et à la frontière, employées par les différents pays et pour les différents produits, ainsi que l'interaction complexe entre ces politiques. Le large éventail des instruments de politique est divisé en quatre catégories : accès aux importations, concurrence à l'exportation, soutien interne et mesures sanitaires et phytosanitaires. La proposition des Etats-Unis englobe ces quatre types d'instruments et les réformes proposées devraient être considérées comme faisant partie intégrante d'un tout et non comme quatre propositions distinctes. Seules les trois premières catégories d'instruments sont ici présentées, la quatrième ne pouvant pas être représentée dans le cadre du modèle utilisé.

Accès à l'importation

L'un des principes piliers de la proposition américaine est la tarification qui revient à transformer les obstacles non tarifaires aux échanges (prélèvements, restitutions, ...) en droits de douane ou « tarifs ». Ce sont alors ces tarifs qui seraient tout d'abord consolidés (fixés) au GATT, puis progressivement réduits. Plus précisément, tous les droits de douane, y compris ceux résultant de la transformation des obstacles non tarifaires en équivalents droits de douane, seraient consolidés au GATT le 1^{er} janvier 1991, puis réduits, sur une période de 10 ans, de façon à être nuls ou voisins de zéro à l'issue de ce délai. Les obstacles non tarifaires peuvent en fait prendre différents aspects : contingents, prélèvements variables, accords d'autolimitation. Ces obstacles non tarifaires seraient alors remplacés par des contingents tarifaires⁴ au

4. Un contingent d'importations est dit tarifaire lorsque les importations à l'intérieur du contingent supportent un droit de douane inférieur aux importations hors contingent.

1^{er} janvier 1991 et les droits de douane applicables dans la limite de ces contingents seraient consolidés à des taux négociés : « les droits de douane consolidés seraient la seule forme de protection contre les importations hors contingent ». Durant la phase de transition, deux mécanismes devraient jouer afin de garantir la libéralisation de l'accès à l'importation : la réduction progressive des droits de douane hors contingent et l'augmentation des contingents initiaux. De plus, un mécanisme de sauvegarde serait mis en place afin d'éviter tout accroissement soudain des importations. Notons, enfin, que la proposition américaine n'est pas claire en ce qui concerne le niveau du droit de douane final qui est tantôt nul, tantôt peu élevé et parfois fixé après négociation.

Concurrence à l'exportation

Les subventions à l'exportation seraient éliminées sur 5 ans. Les instruments concernés incluent le système des restitutions variables de la Communauté et le programme américain d'encouragement aux exportations (EEP ou Export Enhancement Program). En pratique, seule l'aide alimentaire échappe à cette élimination, même si les Etats-Unis reconnaissent que de nouvelles règles sont nécessaires afin de s'assurer que les programmes d'aide alimentaire « ne faussent pas les ventes commerciales normales ». Les restrictions à l'exportation seraient également éliminées sur 5 ans.

Soutien intérieur

Les politiques intérieures appartiennent à l'un des trois régimes suivants : les politiques à supprimer progressivement, les politiques à soumettre à une discipline et enfin les politiques autorisées.

La première catégorie correspond à des politiques ayant des effets significatifs sur l'offre et donc à l'origine de distorsions sur le commerce. Il s'agit principalement des prix administrés, du soutien au revenu quand il est lié à la production et à la commercialisation et des subventions aux inputs, y compris au capital, accordées en liaison avec les volumes offerts. Les deficiency payments, même s'ils ne sont pas mentionnés explicitement, font partie de cette catégorie. Ces politiques seraient interdites à l'issue de la période de transition de 10 ans, « les parties contractantes ayant la faculté de choisir le mécanisme de transition le plus adapté ».

Les politiques de la seconde catégorie comprennent en particulier les subventions aux inputs non liées aux volumes offerts (la liste des politiques à soumettre à une discipline n'est pas clairement précisée). Ces politiques seraient disciplinées et le soutien qu'elles représentent progressivement réduit jusqu'à un niveau qui serait négocié.

Enfin, les politiques permises ne font l'objet d'aucun engagement de réduction du soutien et/ou de la protection. Les politiques concernées sont essentiellement les politiques de soutien des revenus non liées à la production et à la commercialisation, les programmes concernant l'environnement, la conservation et la mise en réserve des ressources, les programmes de recherche, d'éducation et de vulgarisation.

La mise en œuvre pratique de ces mesures

Les fondements de la proposition américaine sont donc la tarification et le découplage, c'est-à-dire le versement d'aides aux revenus agricoles indépendamment du niveau de la production. L'élimination (ou la réduction) des mesures de soutien et de protection est programmée sur 10 ans dans le cas des politiques intérieures et des instruments régissant l'accès aux importations et sur 5 ans seulement dans le cas des politiques d'encouragement des exportations. L'élément qui détermine la vitesse d'ajustement, 10 ou 5 ans, est non seulement l'instrument considéré et son traitement dans la proposition américaine, mais aussi la balance commerciale initiale et son évolution au cours de la période de transition (pour un produit donné). De façon schématique, la CEE va suivre un régime sur 5 ans pour la majorité des produits (à l'exception des oléoprotéagineux et des produits de substitution des céréales) dans la mesure où la Communauté est exportateur net et utilise un mécanisme de restitutions variables à l'exportation (encadré 1). Le régime suivi par les Etats-Unis correspond par contre à un ajustement sur 10 ans, les instruments en vigueur étant les deficiency payments sur les céréales et les quotas à l'importation sur le bœuf et le sucre (encadré 1). Il y a néanmoins aux Etats-Unis un instrument éliminé sur un horizon de 5 ans : l'Export Enhancement Program, mais le niveau de protection qu'il représente est relativement faible et son élimination aura peu d'incidences sur l'indicateur du revenu agricole. Enfin les instruments de politique étant tous transformés en tarifs, les prix intérieurs vont maintenant être directement influencés par l'évolution des prix mondiaux.

Le modèle MISS : caractéristiques générales et mode de fonctionnement

Le modèle MISS (Modèle International Simplifié de Simulation) est un outil d'exploration des conséquences des changements de politiques agricoles chez les principaux acteurs mondiaux. Il permet de mesurer les effets de ces changements sur divers indicateurs (budget, revenu, balance commerciale, surplus du consommateur, ...) intéressant les gouvernements. Ses principales caractéristiques sont présentées dans l'encadré 2.

Caractéristiques du modèle MISS, modèle international simplifié de simulation

— Modèle mondial : désagrégation en quatre zones, Communauté économique européenne (CEE), Etats-Unis, pays à économies planifiées (ECP) et reste du monde à économie de marché (RDM).

— Dans chaque zone, les productions agricoles sont regroupées en onze catégories :

CER : céréales (blé et céréales secondaires)

PRO : tourteaux et autres protéines végétales

HUI : huiles végétales (sauf huile d'olive)

CGF : sous-produits du maïs

MAN : manioc

ASC : autres produits de substitution des céréales

BOE : viande bovine

PQV : porcs et volailles

LAI : lait et produits laitiers

SUC : sucre

RDA : « reste de l'agriculture », agrégat qui regroupe les fruits et légumes, le vin, le tabac, la viande ovine, l'huile d'olive, ...

— Deux types d'inputs, les inputs d'origine agricole et les inputs d'origine industrielle.

Au total, dix catégories d'inputs sont prises en compte :

CER : céréales

PRO : tourteaux

CGF : sous-produits du maïs

MAN : manioc

ASC : autres produits de substitution des céréales

LAI : lait

AUT : autres produits de l'alimentation animale

ENG : engrais

ACI : autres consommations intermédiaires

CAP : capital (bâtiment et matériel)

— Deux secteurs d'offre (agriculture et reste de l'économie) et deux secteurs de demande (demande dérivée ou demande pour l'alimentation animale et demande finale). Le secteur agricole offre les onze produits agricoles distingués dans le modèle qui sont utilisés dans les deux secteurs de demande ; le secteur reste de l'économie offre les quatre inputs d'origine non agricole nécessaires au fonctionnement du secteur agricole.

— Structure théorique de type *walrassien* : le modèle repose directement sur des systèmes complets d'offre et de demande où les prix sont, le plus souvent, les variables clés de commande (directement ou indirectement).

— Souplesse d'expression des différentes politiques agricoles : ainsi, les effets des politiques de gestion de l'offre par les quantités (c'est-à-dire les quotas de production) sont représentés par l'intermédiaire des prix duaux ou virtuels associés aux quantités contraintes (Guyomard et Mahé, 1989).

— Fonctionnement en *projection comparative* avec utilisation de déplaceurs d'offre, de demande dérivée et de demande finale, calibrés sur la base des tendances observées sur les dix dernières années (Guyomard, et al., 1991).

— Horizon de projection de moyen terme (quatre à cinq ans).

Ce modèle fonctionne en projection comparative. Cela signifie que, dans chaque simulation, son évolution est guidée par deux types de forces indépendantes :

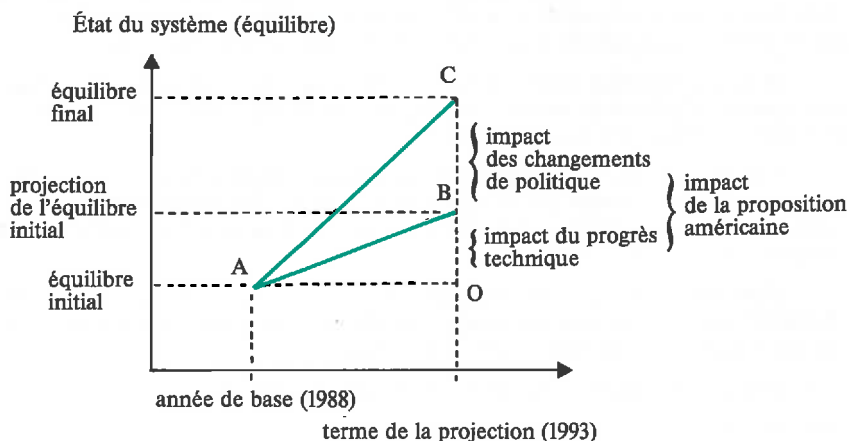
- les effets du progrès technique et des tendances autonomes qui s'exercent à la fois sur l'offre et sur la demande. Du côté de la consommation, ces tendances traduisent l'influence de la croissance démographique, l'évolution des goûts et des habitudes alimentaires, les effets revenu ;
- les changements de politiques agricoles qui, en modifiant le système des prix relatifs, incitent les agents économiques à réviser leurs plans d'offre et de demande. Notons cependant que les agents peuvent aussi être directement rationnés comme dans le cas des quotas de production ou des contingents d'importation.

Ce type de représentation revient donc à faire l'hypothèse que les changements de politiques agricoles n'affectent pas le rythme du progrès technique et des tendances autonomes, du moins sur l'horizon considéré, c'est-à-dire le moyen terme. Le graphique 1 représente de façon simplifiée le fonctionnement du modèle.

A partir de la position initiale A, le prolongement des tendances passées du progrès technique dans un univers de politiques agricoles inchangées amène le système, c'est-à-dire les économies agricoles des différentes zones, en B. Cette projection de la situation initiale constitue la trajectoire de référence, ou *projection centrale* et correspond à ce qui se passerait *normalement* si les politiques agricoles en vigueur durant l'année de base (point A) sont maintenues telles quelles sur l'horizon de la simulation. Le point B représente donc l'état du système à l'issue d'une projection de l'année de base sous deux hypothèses : le maintien des systèmes de protection et de soutien des économies agricoles en vigueur dans l'année de base, et le prolongement à l'identique des tendances passées du progrès technique sur les offres et des tendances autonomes sur les demandes.

GRAPHIQUE 1

Fonctionnement du modèle MISS en projection comparative



Une modification des politiques agricoles (par exemple l'application de la proposition américaine) va faire aboutir le système à la situation d'équilibre final C. Le déplacement de A en C est donc le résultat de l'interaction des effets des changements de politiques et des tendances du progrès technique. La comparaison des points C et B permet ainsi de mesurer les effets des changements de politiques agricoles alors que la comparaison des points C et A permet de décrire l'évolution du système lorsqu'il est soumis au double jeu du progrès technique et des changements de politiques agricoles.

Les effets de la proposition américaine sur la CEE et les Etats-Unis à moyen terme

Les conséquences d'une application de la proposition américaine sont examinées à l'issue des 5 années de la projection : les variations des niveaux de soutien (baisse des coefficients de protection nominale) ; puis l'analyse des effets sur les prix mondiaux et les prix internes ; et enfin les effets sur les principaux indicateurs retenus : le budget, la balance commerciale, les revenus nets agricoles et le surplus du consommateur.

La baisse des niveaux de soutien dans la CEE et aux Etats-Unis

Pour un produit donné, l'ajustement du niveau du soutien est fonction des politiques utilisées et de l'évolution de la balance commerciale sur la période de transition. Le niveau du soutien à l'issue des 5 années de simulation doit donc être apprécié en examinant les variations des coefficients de protection nominale égaux aux rapports des prix intérieurs sur les prix mondiaux (tableau 1) ainsi que les variations des exportations nettes (tableau 2).

Le cas de la CEE

La CEE est initialement un exportateur net pour la plupart des produits agricoles considérés, à l'exception des oléagineux et protéagineux et des produits de substitution des céréales, et utilise un système de restitutions variables à l'exportation. Les soutiens sont donc éliminés sur un horizon de 5 ans sauf dans le cas où l'autosuffisance est atteinte avant le terme des 5 ans. Le maintien d'un régime de quotas pour le lait et le sucre permet néanmoins d'adopter un régime d'ajustement moins brutal pour ces deux produits. La diminution du coefficient de protection nominale est donc supérieure à - 50 % pour les céréales et les porcs-volailles (respectivement - 72 % et - 82 %) de façon à obtenir l'autosuffisance à l'issue des 5 ans. Cette diminution est égale à - 50 % dans le cas de la viande bovine car cette variation est plus que ce qui est nécessaire pour que la CEE cesse d'être un exportateur net (les exportations nettes passent de +0,7 million de tonnes à - 0,7 million de tonnes) : l'application d'un régime sur 10 ans est donc possible. Enfin, les coefficients de protection nominale

pour le lait et le sucre diminuent également de - 50 % puisque ce sont les baisses des niveaux des quotas qui permettent de ramener les exportations nettes à 0. Ainsi, dans le cas du lait, les volumes de production autorisés diminuent de - 14 % et le prix virtuel baisse d'environ - 33 %, sous les effets du progrès technique, de la baisse du niveau du quota et des autres changements de politique (Guyomard et Mahé, 1989). Dans le cas du sucre, la seule baisse du coefficient de protection est suffisante pour atteindre l'autosuffisance ; les quotas sont donc maintenus à leurs niveaux de l'année de base 1988 et le prix dual diminue de - 28,4 %. On vérifie aisément que les quotas sont toujours contraignants dans la situation finale (les baisses des prix observées, - 11,1 % pour le lait et - 29,3 % pour le sucre, sont insuffisantes pour résorber les rentes). Pour les autres produits (protéines végétales, huiles végétales, manioc, sous-produits du maïs, autres produits de l'alimentation animale, substituts des céréales et reste de l'agriculture) les soutiens sont réduits sur 10 ans puisque la CEE est en position d'importation nette. Le coefficient de protection nominale est donc dans ce cas divisé par 2 au bout de 5 ans. En ce qui concerne le manioc, les quantités importées de Thaïlande, conformément au VERA (Voluntary Export Restraint Agreement), s'accroissent de 1,4 million de tonnes pour atteindre 8,4 millions de tonnes dans la situation finale.

TABLEAU 1

Coefficients de protection initiaux et finaux

En % du prix à la frontière

	CEE		États-Unis	
	Initial	Final	Initial	Final
1. A l'offre				
Céréales	105	29	70	35
Protéines végétales	75	37,5	0	0
Huiles végétales	75	37,5	0	0
Sous-produits du maïs	0	0	0	0
Manioc	100	50 ⁽¹⁾	0	0
Autres substituts des céréales	25	12,5	0	0
Viande bovine	75	37,5	2	1
Porc et volailles	28	5	0	0
Lait et produits laitiers	94	47 ⁽²⁾	85	42,5
Sucre	210	105	156	78 ⁽³⁾
Reste de l'agriculture	25	12,5	29	14,5
Moyenne	66,3	28,1	36	18,4
2. A la demande				
Céréales	105	35	7	0
Protéines végétales	0	0	0	0
Huiles végétales	10	5	0	0
Sous-produits du maïs	0	0	0	0
Manioc	100	50	0	0
Autres substituts des céréales	25	12,5	0	0
Viande bovine	75	37,5	2	1
Porc et volailles	28	5	0	0
Lait et produits laitiers	85*	47**	68	42**
Sucre	233	105	156	78
Reste de l'agriculture	10	5	10	5

1 : accroissement du contingent d'importation de 7 à 8,4 millions de tonnes

2 : diminution du quota de production de 14 %

3 : accroissement du contingent d'importation de 0,97 à 1,89 million de tonnes

* La protection nominale est égale à 43 % pour la poudre de lait écrémé destinée à l'alimentation des veaux

** L'écart entre le prix producteur et le prix consommateur est éliminé au bout de 5 ans, à l'exception des oléoprotéagineux dans la CEE, des céréales aux États-Unis, et de l'agrégat *reste de l'agriculture* dans les deux zones.

TABLEAU 2

Variation de la balance commerciale : exportations nettes

En millions de tonnes

	CEE		États-Unis	
	Initial	Final	Initial	Final
Céréales	25,1	0	+ 48,5	+ 50,1
Protéines végétales	- 25,1	- 21,8	+ 21	+ 21,3
Huiles végétales	- 3,2	- 4,0	+ 7,4	+ 7,3
Sous-produits du maïs	- 4,5	- 5,7	+ 4,3	+ 5,5
Manioc	- 7,0	- 8,3	0	0
Autres substituts des céréales	- 7,0	- 5,7	+ 2,6	+ 3,6
Viande bovine	+ 0,7	- 0,7	- 0,8	+ 0,2
Porc et volailles	+ 0,7	0	- 0,1	+ 1,4
Lait et produits laitiers	+ 16,9	0	- 1,8	- 3,5
Sucre	+ 3,5	+ 1,3	- 1,0	- 1,9
Reste de l'agriculture*	- 21,9	- 28,5	- 1,8	- 4,7

* en milliards d'ECU

Le cas des États-Unis

L'ajustement des protections se fait sur 10 ans aux États-Unis car ce pays n'a pas recours à des programmes « significatifs » de subventions aux exportations (protéines végétales, sous-produits du maïs et autres produits de substitution des céréales). La seule exception concerne l'EEP (céréales) qui doit être réduit sur 5 ans. Les coefficients de protection nominale sont donc égaux à 50 % des niveaux initiaux à l'issue des 5 années de la projection. Conformément à la proposition américaine, les quotas d'importation sont augmentés pour le sucre et les produits laitiers. Quant au bœuf, également règlementé par un quota d'importation dans la situation initiale, l'augmentation des prix mondiaux permet aux États-Unis de passer d'une situation d'importateur net à une position d'exportateur net (de - 0,8 à 0,2 million de tonnes).

Au total la moyenne pondérée des coefficients de protection nominale passe de 66,3 à 28,1 % dans la CEE (-57,6 %) et de 36,0 à 18,4 % aux États-Unis (-48,9 %).

Les effets sur les prix mondiaux et les prix intérieurs**Les effets sur les prix mondiaux**

Les prix mondiaux à 5 ans sont présentés dans le tableau 3. Le prix mondial des céréales augmente de 10,8 % essentiellement parce que la production communautaire baisse de 6,5 % alors que la demande dérivée de la CEE augmente de 5 % : en effet, bien que les productions laitière et bovine diminuent, l'offre du secteur porc-volailles s'accroît de 12 % et ceci grâce à la diminution du coût de l'aliment et malgré une élimination du soutien de la production communautaire des porc-volailles. Les prix mondiaux de tous les produits de l'alimentation animale, autres que les céréales, diminuent (protéines végétales, sous-produits du maïs et autres substituts céréa-

liers) sous le double jeu de la contraction des secteurs lait et bœuf et de la substitution céréales — autres produits de l'alimentation animale dans la CEE. La seule exception est le manioc : son prix mondial augmente de 7,1 % car les quantités importées par la CEE augmentent et parce que la demande finale dans le reste du monde s'accroît également. Les prix mondiaux du lait et du sucre, produits toujours règlementés par des politiques de contrôle de l'offre dans la CEE, augmentent (réduction du quota lait dans la CEE, division par 2 du coefficient de protection nominale pour les 2 produits dans les 2 zones). Le prix mondial du bœuf augmente de 3,2 % alors que le prix mondial des porcs-volailles diminue, mais de - 1,1 % seulement : l'élimination du soutien dans la CEE sur ces produits est pratiquement annulée par l'accroissement des exportations nettes américaines (les productions américaines de viande bovine et de porcs-volailles augmentent en effet car la protection initiale sur ces produits est nulle ou presque nulle aux Etats-Unis).

TABLEAU 3

Variation des prix mondiaux

	Initial (ECU/t)	Final (ECU/t)	Variation (en %)
1. Produits agricoles			
Céréales	102	113	+ 10,8
Protéines végétales	227	195	- 14,1
Huiles végétales	400	389	- 2,8
Sous-produits du maïs	135	105	- 22,2
Manioc	70	75	+ 7,1
Autres substituts des céréales	120	69	- 42,5
Viande bovine	2 000	2 063	+ 3,2
Porc et volailles	1 089	1 077	- 1,1
Lait et produits laitiers	138	162	+ 17,4
Sucre	163	175	+ 7,4
Reste de l'agriculture*	813	814	+ 0
2. Inputs			
Autres produits utilisés dans l'alimentation animale			- 1,8
Autres consommations intermédiaires			- 0,2
Engrais			- 0,1
Capital			- 0,2

* Indice base 1 000 dans la CEE pour l'année de base

Les effets sur les prix intérieurs

Les effets de la proposition américaine sur les prix internes dépendent des variations des prix mondiaux et des niveaux de soutien dans la situation finale. La tarification des instruments implique en effet que les prix intérieurs sont directement affectés par les changements des prix mondiaux. Les effets de la proposition américaine sur les prix intérieurs de la CEE et des Etats-Unis sont regroupés dans le tableau 4.

Dans le cas des céréales communautaires, bien que la diminution du coefficient de protection nominale soit égale à - 72 %, la baisse du prix intérieur n'est que de - 30,6 % car le prix mondial s'accroît de 10,8 %. Ce raisonnement est également

valable pour le lait et le sucre. La baisse du prix communautaire des protéines végétales offertes par la Communauté (- 32 %) est à peu près équivalente à celle du prix des céréales, bien que les taux de diminution des niveaux de soutien soient différents : ceci s'explique par une baisse du ratio du prix mondial des protéines végétales au prix mondial des céréales (- 22 %). Les prix intérieurs communautaires des inputs d'origine agricole (produits de l'alimentation animale) diminuent de - 14,1 % pour les protéines végétales, d'environ - 20 % pour les sous-produits du maïs et le manioc, et de plus de - 30 % pour les céréales et autres substituts céréaliers. Le coût de la ration dans la CEE décroît, d'une part parce que la protection est réduite, d'autre part parce que le secteur animal se contracte (bœuf et lait). La baisse des prix intérieurs américains est proportionnellement plus faible, essentiellement parce que la diminution de la protection est également plus faible (tableau 4).

TABLEAU 4

Prix intérieurs

	CEE			États-Unis		
	Initial (ECU/t)	Final (ECU/t)	Variation (en %)	Initial (ECU/t)	Final (ECU/t)	Variation (en %)
1. Produits agricoles						
Céréales	209	145	-30,6	118	104	-11,9
Protéines végétales	270	195	-32	227	195	-14
Huiles végétales	700	538	-23,1	400	390	-2,5
Sous-produits du maïs	—	—	—	135	105	-22,4
Manioc	—	—	—	—	—	—
Autres substituts des céréales	112	77	-36,9	90	69	-23,8
Viande bovine	3 500	2 852	-18,5	2 040	2 083	2,1
Porc et volailles	1 394	1 126	-19,2	1 089	1 077	-1,1
Lait et produits laitiers*	268	238	-11,1 (-30,9)	255	230	-9,8
Sucre*	505	357	-29,3 (-28,4)	471	351	-25,5
Reste de l'agriculture**	1 000	910	-8,9	1 049	934	-10,9
Moyenne			-15			-8,5
2. Inputs						
Céréales	209	145	-30,6	74	76	2,7
Protéines végétales	227	195	-14	227	195	-14
Sous-produits du maïs	135	105	-22,2	135	105	-22,2
Manioc	140	113	-19,2	—	—	—
Autres substituts des céréales	112	77	-31,3	90	69	-23,3
Autres produits utilisés dans l'alimentation animale	—	—	-1,8	—	—	-1,8
Autres consommations intermédiaires	—	—	-1,3	—	—	-0,1
Engrais	—	—	-1,9	—	—	-0,1
Capital	—	—	-1,4	—	—	-0,2

* Entre parenthèses, variation du prix dual

** Indice du prix basé sur la CEE

Les effets sur les principaux indicateurs

Les effets sur le budget et sur la balance commerciale

Les économies budgétaires sont substantielles : plus de 12 milliards d'écus dans la CEE et près de 7,2 milliards d'écus aux Etats-Unis. Les origines de ces économies sont néanmoins différentes.

Dans le cas de la CEE, elles se répartissent entre les différentes productions : 4 milliards d'écus pour le lait, 2,7 pour les céréales, 1,6 pour la viande bovine et le reste de l'agriculture, 1,7 pour les oléoprotéagineux. Aux Etats-Unis, 59,9 % des économies budgétaires sont réalisées sur les céréales (soit 4,3 milliards d'écus) ; l'élimination, ou plus précisément la réduction de moitié au bout de 5 ans, des politiques de subventions à la consommation de lait permet une économie de 1,6 milliard d'écus sur ce produit (tableau 5).

TABLEAU 5

Dépenses budgétaires

En millions d'ECU

	CEE		États-Unis	
	Initial	Final	Initial	Final
Céréales	2 690	0	12 175	7 895
Protéines végétales	2 276	1 113	0	0
Huiles végétales	1 186	666	0	0
Sous-produits du maïs	0	0	0	0
Manioc	- 30	- 9	0	0
Autres substituts des céréales	- 158	- 50	0	0
Viande bovine	1 050	- 556	0	0
Porc et volailles	201	0	0	0
Lait et produits laitiers	4 018	0	1 345	- 260
Sucre*	727	221	0	0
Reste de l'agriculture	4 127	2 572	2 504	1 239
Total	16 087	3 957	16 024	8 874

* Les restitutions incluent le coût de la réexportation du quota ACP

Les évolutions des balances commerciales sont présentées dans le tableau 6. La balance commerciale de la CEE, initialement déficitaire (-18,9 milliards d'écus), se détériore de plus de 68 % pour atteindre - 31,9 milliards d'écus dans la situation finale. Les 3 postes originellement excédentaires (céréales, lait et bœuf) sont maintenant équilibrés (céréales et lait) ou déficitaires (bœuf). L'excédent commercial américain s'accroît légèrement (+ 0,3 milliard d'écus). L'amélioration de la balance commerciale céréalière (+ 0,5), essentiellement due à un effet prix, est annulée par la détérioration de la balance commerciale protéique (- 0,6), conséquence d'une demande moindre de la part de la CEE. La balance bovine est maintenant positive

(+ 0,5, c'est-à-dire + 2,0 millions d'écus par rapport à la base) : les Etats-Unis bénéficient de l'augmentation du prix mondial. Un raisonnement identique peut être appliqué aux porcs-volailles, produit pour lequel le prix mondial diminue proportionnellement moins.

TABLEAU 6

Variation de la balance commerciale des produits agricoles : exportations nettes

En milliards d'ECU

	CEE			États-Unis		
	Initial	Final	Variation	Initial	Final	Variation
Céréales	2,6	0	- 2,6	+ 3,3	+ 3,8	+ 0,5
Protéines végétales	- 5,7	- 4,3	+ 1,4	+ 4,8	+ 4,2	- 0,6
Huiles végétales	- 1,3	- 1,5	- 0,2	+ 2,9	+ 2,8	- 0,1
Sous-produits du maïs	- 0,6	- 0,6	0	+ 0,6	+ 0,6	0
Manioc	- 0,5	- 0,6	- 0,1	0	0	0
Autres substituts des céréales	- 0,6	- 0,4	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	0
Viande bovine	+ 1,4	- 1,4	- 2,8	- 1,5	+ 0,5	+ 2
Porc et volailles	+ 0,7	0	- 0,7	0	+ 1,5	+ 1,5
Lait et produits laitiers	+ 2,3	0	- 2,3	- 0,2	- 0,6	- 0,4
Sucre*	+ 0,6	+ 0,2	- 0,4	- 0,2	- 0,4	- 0,2
Reste de l'agriculture	- 17,8	- 23,3	- 5,5	- 1,4	- 3,8	- 2,4
Total	- 18,9	- 31,9	- 13	+ 8,5	+ 8,8	+ 0,3

* Les chiffres indiqués représentent les exportations brutes dans le cas du sucre

Les effets sur les revenus agricoles et sur les consommateurs

Le tableau 7 regroupe les effets moyens de la proposition américaine sur les indicateurs macroéconomiques. Le revenu net agricole décroît de 21,7 milliards d'écus dans la CEE, soit environ 1/4 de sa valeur initiale, et seulement de 4,6 milliards aux Etats-Unis (- 7,0 %). Dans le cas de la CEE, cette baisse du revenu net agricole est largement supérieure aux économies budgétaires réalisées (12,2 milliards d'écus). Sous l'hypothèse d'un taux annuel de diminution de la population active agricole d'environ 2 %, la CEE n'est pas en mesure de compenser la baisse du revenu par tête sur la seule base des économies réalisées. La compensation est possible à condition de récupérer une partie du surplus du consommateur (qui s'accroît de 20,9 milliards d'écus dans la CEE) à l'aide de mesures fiscales. Aux Etats-Unis, la compensation est possible dans la mesure où les économies budgétaires sont supérieures à la perte de revenus (respectivement 7,1 et - 4,6 milliards d'écus). Enfin, les effets sur la balance commerciale sont positifs aux Etats-Unis (+ 0,3 milliard d'écus) et négatifs dans la CEE (- 13 milliards d'écus).

TABLEAU 7

Variations des principaux indicateurs macroéconomiques

En milliards d'ECU

	CEE			États-Unis		
	Initial	Final	Variation	Initial	Final	Variation
Revenu net agricole	82,5	60,8	- 21,7	67	62,3	- 4,6
Coût budgétaire	16,1	3,9	- 12,2	16	8,9	- 7,1
Surplus du consommateur	n.d.	n.d.	+ 20,9	n.d.	n.d.	+ 1,6
Balance commerciale	- 18,9	- 31,9	- 13	+ 8,5	+ 8,8	+ 0,3

n.d. : non disponible

Conclusion

La proposition américaine de 1989 au GATT semble, dans ses principes, *équilibrée* puisqu'elle propose de réformer l'ensemble des politiques agricoles sans se baser sur des changements spécifiés par pays ou groupe de pays. Néanmoins, la volonté d'éliminer les programmes de subventions aux exportations, et donc en particulier le mécanisme des restitutions variables de la CEE, sur un horizon de 5 ans seulement alors que les autres politiques, et en particulier le mécanisme des *deficiency payments* américains, seraient démantelées sur un délai de 10 ans, implique que les effets sur la CEE et les États-Unis ne sont pas *symétriques*. L'effort exigé de la part de la CEE est en effet plus important proportionnellement parce que les niveaux initiaux de soutien et de protection sont plus élevés (tableau 1) et éliminés ou réduits sur un délai plus court. Cette asymétrie de traitement fait que les baisses de revenu et de balance commerciale sont considérables dans la CEE, alors que la baisse du revenu net agricole américain est modérée et que la balance commerciale s'améliore légèrement. Même si les économies budgétaires de la CEE sont substantielles, elles sont insuffisantes pour permettre à elles seules la compensation, mais un prélèvement sur le surplus du consommateur communautaire, principal bénéficiaire d'une application de la proposition américaine, apparaît alors comme une possibilité d'assurer la nécessaire compensation.

L'agriculture communautaire se contracte dans la quasi-totalité des secteurs, à l'exception des porcs-volailles. De plus, la vision présentée est *optimiste* du point de vue des effets revenus, car le maintien des quotas lait et sucre permet de *limiter* l'ampleur des ajustements dans ces deux secteurs par rapport à un scénario de baisse des soutiens et de la protection par élimination des restitutions sur 5 ans. En pratique, l'option la moins défavorable aux revenus agricoles dans la CEE, compatible avec un respect de la proposition américaine, consiste à respecter l'autosuffisance pour les produits initialement en situation d'excès d'offre, de façon à revenir sur un ajustement étalé sur 10 ans. Ce constat ne signifie pas pour autant que le recours aux quotas soit la solution d'avenir pour l'agriculture communautaire, mais traduit plutôt l'ampleur

des déséquilibres existants par rapport à une gestion de l'agriculture orientée vers le marché.

La proposition américaine d'octobre 1989 revient à une remise en cause des principes de base de la PAC (prix administrés déconnectés des prix mondiaux et système de prélèvements variables — restitutions variables). Le coût budgétaire de la PAC est aujourd'hui jugé inacceptable, en particulier en regard du poids économique de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) de la CEE. Cette pression budgétaire croissante a incité la CEE à prendre des mesures correctrices (quotas laitiers, stabilisateurs et quantités maximales garanties pour les céréales et les oléoprotéagineux, ...). La réforme de la PAC semble devoir finalement être accélérée, qu'on le veuille ou non, sous la pression de l'extérieur, c'est-à-dire du GATT. La conférence ministérielle de Bruxelles du 3 au 7 décembre n'a pas été en mesure de dégager le moindre compromis sur une réduction concertée des soutiens et de la protection. Les propositions actuelles de la CEE et des Etats-Unis sont en effet encore très éloignées (voir par exemple, *Agra Europe* du 23 novembre 1990).

La nouvelle proposition américaine reprend les principes de celle d'octobre 1989 en les assouplissant : réduction de 75 % sur 10 ans à partir de 1991 des soutiens internes sur la base de la valeur de ces soutiens sur la période 1986-88 ; conversion de toutes les mesures aux frontières en équivalents tarifaires sur la base de leur montant moyen sur la période 1986-90 et réduction de 75 % de ces tarifs sur 10 ans à partir de 1991 ; réduction de 90 % sur 10 ans à partir de 1991 des subventions à l'exportation sur la base de leur montant en 1986-88 et élimination d'ici la fin de la campagne 1996-97 des subventions à l'exportation pour les produits transformés. La proposition communautaire consiste à réduire de 30 % la mesure globale de soutien (MGS) sur la période 1986 à 1995-96 pour les céréales, le riz, le sucre, les oléoprotéagineux et les différents produits animaux (la réduction n'est que de 10 % pour les semences, les plantes textiles, le tabac, les fruits et légumes et le vin), tout en introduisant un « équivalent tarifaire » (droit de douane) sur les importations d'oléoprotéagineux et de produits de substitution des céréales afin de rééquilibrer le système des protections entre les différents produits de l'alimentation animale (procédure de rééquilibrage).

Les deux propositions incluent donc un « crédit » pour les réductions de soutien déjà réalisées, même s'il existe des différences importantes dans le mode de calcul de ce « crédit » (en particulier parce que la CEE se base sur l'année 1986 et les USA sur la moyenne des années 1986-88). A l'heure actuelle, chaque partenaire invoque toute une série d'arguments pour refuser l'offre de l'adversaire. Ainsi, pour la Commission, l'offre américaine est inacceptable car les Etats-Unis ne proposent aucune forme de tarification de leur système de deficiency payments, ne considèrent pas ces derniers comme subventions à l'exportation....

Au vu des variations des taux de soutien et des niveaux des revenus agricoles qu'elle implique, la proposition américaine d'octobre 1989 apparaît inacceptable. Cependant l'analyse des effets qu'elle risque de provoquer permet de mettre en évidence la nature des pressions qui s'exercent actuellement sur la PAC ainsi que la portée et les enjeux des négociations de l'Uruguay Round.

Bibliographie

- Agra Europe* : « GATT et Europe verte : le mariage forcé », *Agra Europe*, numéro hors série du 23 novembre 1990.
- BIMA*, Bulletin d'information du ministère de l'Agriculture : « L'Uruguay Round depuis 1986 », 27 septembre 1990.
- Commission of European Communities : *Disharmonies in EC and US Agricultural Policies*, Report to the Commission of the European Communities by a EC/US Study Group, Brussels, 1988.
- GATT : *Submission of the United States on Comprehensive Long Term Agricultural Reform*, secrétariat du GATT, octobre 1989.
- Guyomard H., Mahé L.P., Tavéra C., et Trochet T. : « Technical change and EC-US Agricultural Trade Liberalisation », Forthcoming in *Agricultural Economics*, may 1991.
- Guyomard H. et Mahé L.P. : « Théorie du producteur en présence de rationnements : application aux quotas lait en Europe », *Communication au colloque de la société française d'économie rurale*, Paris, septembre 1989.
- Mahé L.P. et Tavéra C. : « Bilateral harmonization of EC and US Agricultural Policies », *European Review of Agricultural Economics*, 15, 327-348, 1989.
- Perspectives agricoles* : « Marchés : contexte international et négociations du GATT », n° 141, novembre 1989.